



No de résolution
ou annotation

**8 AOÛT
2022**

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du lundi 1^{er} août 2022 du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 8 août 2022 à 17h00 à l'hôtel de ville.

La présente séance est présidée par le maire suppléant Daniel Pinsonneault en l'absence de la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Marilou Carrier
Mme Miriam Dubuc-Perras
Mme Johanne Béliveau
M. Denis Larocque

Le conseiller François Gagnon est absent

Mme Marie-Ève Clément, directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe, est présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-08-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Johanne Béliveau
Que la séance d'ajournement soit ouverte.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Miriam Dubuc-Perras
Appuyé par Marilou Carrier
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.

**SÉANCE D'AJOURNEMENT
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
LUNDI 8 AOÛT 2022 À L'HÔTEL DE VILLE À 17H00**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022 ®



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2022 ®
- 3.3 Rapport annuel An10 schéma de couverture de risques incendie ®
- 3.4 Octroi de contrat- Branchement de service égout et aqueduc®
- 3.5 Achat et installation de gouttières- Bâtiment-entrepôt garage ®
- 3.6 Modification d'adresse civique ®
- 3.7 Octroi de contrat- Décontamination ®
- 3.8 Demande MRC- Écoulement des eaux ®
- 3.9 Soutien et aménagement de l'écocentre sous régional ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.2 Dépôt du Rapport de l'assainissement des eaux

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Marie-Ève Clément
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 juillet 2022

Proposé par Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par Denis Larocque

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2022
soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

- *Audrey Reid Langevin, 12 rue des Moissons, Refoulement des eaux pluviales*
- _____

ADMINISTRATION

Comptes			
0120064-EOP Epargne avec opérations (C) Haut-Saint-Laurent	Options ▾		231 912,97 CAD
0120064-ET1 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾		1 900 554,55 CAD
0120064-ET2 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾		0,00 CAD
Total Comptes (CAD) :			2 132 467,52 CAD

2022-08-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Marilou Carrier

Appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 juillet 2022 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soient approuvés et payés.

Liste des factures au 31 juillet 2022	79 289.21 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de juillet 2022 (conseil, employés, personnel loisirs, pompiers)	69 249.59 \$
Immobilisations au 31 juillet 2022	188 139.87 \$ (ristourne TPS enlevée)
TOTAL =	336 678.67 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par Johanne Béliveau

appuyé par Denis Larocque

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je soumetts à ce



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2022. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Marie-Ève Clément
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-06

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du service incendie a déposé au conseil municipal le rapport annuel d'activité 2020 (1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021) pour l'année 10 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités de l'an 2021 ;

Par conséquent,
il est proposé par Miriame Dubuc-Perras
appuyé par Marilou Carrier

Que la municipalité de Sainte-Barbe adopte le rapport annuel d'activités 2021 (1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021) pour l'année 10 en lien avec le schéma de couverture de risques incendie;

Que copie de présente résolution et du rapport annuel d'activités 2020 soit transmis à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-07

ACHAT ET INSTALLATION DE GOUTTIÈRES DÉPENSES 02-320-00-522

Proposé par Johanne Béliveau
Appuyé par Denis Larocque
Que la soumission de la firme « **Gouttières Sud-Ouest Inc.** » soit retenue pour l'achat et l'installation de gouttières et arrêts de neige au bâtiment-entrepôt garage situé au 433 Route 132



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

à Sainte-Barbe aux coûts 14 800\$ plus les taxes applicables.
Cette dépense fait l'objet d'une subvention.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER**

2022-08-08

**OCTROI CONTRAT – BRANCHEMENT DE SERVICE
DÉPENSE : 02-413-00-529**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a procédé à une invitation à soumission auprès de cinq entreprises, portant le numéro d'avis N° 2022-07-18, et ce, pour des travaux de branchement au réseau d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le lot 6 401 115 situé entre la 41e Avenue et la 42e Avenue à Sainte-Barbe;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 1^{er} août 2022, dans le cadre de l'appel d'offres public N°2022-07-18;

CONSIDÉRANT QUE 6 entreprise(s) ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h, le 1^{er} août 2022, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
D3F Excavation Inc.	11 957.40\$
F.Duval Excavation Inc.	10 347.75\$
Crête Excavation	--
Construction Jacques Théorêt	--
Noël et Fils	--
Excavation J. Loiselle	--

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, celles qui ont été déposées s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation du plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Marilou Carrier

Et Appuyé par Johanne Béliveau

QUE le conseil accepte les soumissions reçues;

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise **F. Duval Excavation Inc.**, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour les travaux de branchement au réseau d'aqueduc et d'égout



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

conformément aux documents de soumission et à la soumission déposée, au montant de 10 347.75\$ incluant les taxes;

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 02-413-00-529 et facturées au propriétaire tel qu'exigé au règlement no 2013-02;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-09

MODIFICATION D'ADRESSE CIVIQUE

Proposé par Marilou Carrier
Appuyé par Denis Larocque
Que l'adresse civique mentionnée ci-dessous soit modifiée pour refléter la situation actuelle des lieux et régulariser des disparités afin d'éviter toute ambiguïté aux services de secours lorsque requis.

Matricule actuel	Propriétaire	AVANT Adresse immeuble visé	Lot actuel	APRÈS Adresse immeuble	Nouveau lot
4604 31 2388	Benoit Poirier	138, 40 ^e avenue	5 199 049	140 , 40 ^e avenue	6 478 558

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-10

DEMANDE MRC – ÉCOULEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE :

- Le dossier de l'écoulement des rivières La Guerre et Saint-Louis est problématique pour les citoyens et les agriculteurs;
- À l'ère des changements climatiques, il est fort probable que des épisodes de précipitations majeures soient de plus en plus fréquents;
- Les pertes de culture conséquentes aux inondations de longue durée des champs sont préjudiciables aux agriculteurs;
- Les risques d'inondation des sous-sols sont prévisibles pour les citoyens du chemin du bord de l'eau;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par Miriame Dubuc-Perras
Appuyé par Johanne Béliveau
Il est demandé que la MRC du Haut St-Laurent revitalise le dossier de l'écoulement des rivières La Guerre et Saint-Louis en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de régler les problèmes d'écoulement naturel des eaux vers le lac Saint-Louis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

2022-08-11

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**OCTROI CONTRAT – DÉCONTAMINATION 433, ROUTE
132
FINANCEMENT : 59-000-00-000**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a reçu une offre de services de la firme Géologos Inc. consultant en environnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire procéder à la réhabilitation et la caractérisation environnementale connexe du site du 433, Route 132 à Sainte-Barbe (lot 2 843 373):

CONSIDÉRANT QUE les rapports des évaluations environnementales phase I et phase II pour le site du 433, Route 132 à Sainte-Barbe, *ont été réalisés par la firme Envirosol en septembre 2021, portant le numéro de dossier 202108-1329-PHII* :

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Larocque
Et appuyé par Miriame Dubuc-Perras

QUE soit octroyé le mandat selon la proposition du 20 juillet 2022 de la firme Géologos Inc consultant en environnement pour la réhabilitation et la caractérisation environnementale connexe du site du 433, Route 132 à Sainte-Barbe aux coûts de 60 790\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2022-08-12

**SOUTIEN AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION DE
L'ÉCOCENTRE SOUS- RÉGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a déposé une demande dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois de Recyc-Québec le 3 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe désire présenter un projet d'aménagement d'un complexe environnemental incluant un écocentre sur son territoire dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Barbe a présenté une programmation révisée dans le cadre du Programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ) 2019-2023 ayant un montant alloué de 360 000\$ pour l'écocentre ;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Johanne Béliveau
appuyé par Miriame Dubuc-Perras

Que la Municipalité de Sainte-Barbe s'engage et défraie la somme de 26 621,71\$ en espèce au soutien à la construction et l'aménagement de l'écocentre sous régional situé au 433, Route 132 à Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-08-13

**DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE
L'URBANISME, ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX PUBLICS**

Que le rapport de directeur du service de l'urbanisme, environnement et travaux publics, pour le mois de juillet 2022, soit déposé tel que présenté.

2022-08-14

DÉPÔT DES RAPPORTS EN TRAITEMENT DES EAUX

Que le rapport en traitement des eaux, pour le mois de juin 2022 soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-08-15

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour le mois de juillet 2022 soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-08-16

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
LUCIE BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour le mois de juin 2022 soit déposé tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

2022-08-17

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le mois d'août 2022 soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2022-08-18

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de juillet 2022 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
(relatives aux points discutés à cette séance)**

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

- _____
- _____

LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-08-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Larocque

Appuyé par Marilou Carrier

Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à _____.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER**

Daniel Pinsonneault
Maire suppléant

Marie-Ève Clément
Directrice générale adjointe
et Greffière-trésorière-adjointe

Je, Daniel Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)